OCOM C303.02 – DONNER UNE PRÉSENTATION AU SUJET D'UN CHEF

1. **Rendement.** Donner une présentation au sujet d'un chef.

2. **Conditions**

   a. Éléments fournis :

      (1) du matériel de présentation (p. ex., tableau blanc, tableau de papier, rétroprojecteur, projecteur multimédia),

      (2) de la supervision, et

      (3) de l'aide au besoin.

   b. Éléments non permis : S.O.

   c. Conditions environnementales : Une salle de classe ou un secteur d'entraînement assez grand pour recevoir tout le groupe.

3. **Norme.** Le cadet doit donner une présentation au sujet d'un chef, y compris :

   a. l'introduction du chef,

   b. le corps de la présentation, y compris :

      (1) les éléments intéressants de la carrière du chef, et

      (2) les principales qualités en leadership démontrées par le chef; et

   c. la conclusion.

4. **Point d'enseignement.** Superviser les cadets pendant qu'ils donnent une présentation au sujet d'un chef.

5. **Durée**

a.	Introduction/Conclusion :	10 min
b.	Activité pratique :	50 min
c.	Total :	60 min

6. **Justification.** Une activité pratique a été choisie pour cette leçon, parce que c'est une façon interactive de permettre aux cadets de faire l'expérience de donner une présentation dans un environnement sécuritaire

Unofficial convenience copy of A-CR-CCP-803/PG-002, cached 2026-11-08 from https://app.cadets.gc.ca/cadet-publications/A-CR-CCP-803-PG-002/A-CR-CCP-803-PG-002.pdf.
Verify against the official publication.

et contrôlé. Cette activité contribue au perfectionnement des compétences et des connaissances en leadership dans un environnement amusant et stimulant.

7. **Documents de référence.** S.O.

8. **Matériel d'instruction.** Du matériel de présentation (p. ex., tableau blanc, tableau de papier, rétroprojecteur, projecteur multimédia) approprié à la salle de classe et au secteur d'entraînement.

9. **Matériel d'apprentissage.** Le document qui expose brièvement la façon de donner une présentation au sujet d'un chef.

10. **Modalités de contrôle.** S.O.

11. **Remarques**

    a. Il est recommandé que cette leçon soit prévue à la suite de toutes les autres leçons de l'OREN 309 (section 10).

    b. Lorsque l'escadron est composé d'un nombre élevé de cadets de niveau de qualification trois, on peut considérer subdiviser le groupe, si les ressources le permettent.

Unofficial convenience copy of A-CR-CCP-803/PG-002, cached 2026-11-08 from https://app.cadets.gc.ca/cadet-publications/A-CR-CCP-803-PG-002/A-CR-CCP-803-PG-002.pdf.
Verify against the official publication.